



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE
Restriction du stationnement
N°46/2023

Le Maire de la commune de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 22 mars 2023, émanant de l'entreprise DEMAESSENIER PAYSAGES, 213 rue Jules Ferry, 59169 GOEULZIN relatif au stationnement d'un camion de livraison les mardi 4 et jeudi 6 avril de 8h00 à 14h00 sur le parking face à la micro-crèche rue Jules Ferry,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à cette demande,

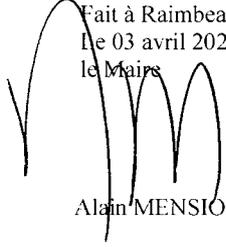
Considérant la nécessité de prendre des mesures de sécurité qui s'imposent,

ARRETE

- Article 1 : L'entreprise DEMAESSENIER PAYSAGE est autorisée à stationner sur le parking face à la micro-crèche rue Jules Ferry les mardi 04 et jeudi 06 avril de 8h00 à 14h00.
- Article 2 : Afin de faciliter l'arrivée du camion de livraison, le parking sera interdit au stationnement de 8h00 à 14h00 sauf pour les services de secours. Le présent arrêté sera affiché sur les barrières posées par le service technique de la commune.
- Article 3 : À tout moment, le Maire de la commune se réserve le droit d'annuler cette autorisation.
- Article 4 : Mme Lydie Guilbert, A.S.V.P, agent de prévention et le service technique de Raimbeaucourt sont chargés chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise pour information :
- au Commissaire Général de la Police de Douai,
- au SDIS - circulation.g5@sdis59.fr,
Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif et notifié à l'entreprise DEMAESSENIER PAYSAGE
- Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Notifié à l'entreprise DEMAESSENIER PAYSAGE
Par courriel : le 03 avril 2023

Publié sur le site Internet de la commune le 03 avril 2023

Fait à Raimbeaucourt,
Le 03 avril 2023
le Maire

Alain MENSION

